

Séance publique du 28 mai 2001

Délibération n° 2001-0034

commission principale :

objet : **Désignation des représentants au sein de l'Association des communautés urbaines de France**

service : Délégation générale aux affaires générales - Mission d'audit - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 mai 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération du 25 septembre 2000 la communauté urbaine de Lyon a décidé d'adhérer à l'association des communautés urbaines de France.

Cette association a pour objet de renforcer les liens entre les communautés urbaines et de développer la coordination sur des domaines d'intérêt commun.

La communauté urbaine de Lyon est représentée au conseil d'administration par deux titulaires dont le président, deux suppléants devant également être désignés.

Elle dispose également de cinq sièges à l'assemblée générale.

Il appartient à l'assemblée délibérante de désigner ses membres aux instances de l'association :

- un représentant titulaire et deux représentants suppléants au conseil d'administration,
- cinq représentants à l'assemblée générale ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 25 septembre 2000 ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne :

- monsieur François-Noël Buffet comme représentant titulaire de la communauté urbaine de Lyon au conseil d'administration,

- messieurs Jacky Darne et Jean-Jack Queyranne comme représentants suppléants de la communauté urbaine de Lyon au conseil d'administration,

- madame Nathalie Gautier, messieurs Pierre Dumont, Hubert Julien-Laferrière, Christian Philip, Charles Roche
comme représentants de la Communauté urbaine à l'assemblée générale.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,